



Relations Lomé - Caire

La voix du Togo compte beaucoup dans le concert des nations

Le mardi 28 janvier 2025, la Première ministre Victoire Tomégah-Dogbé a reçu en audience Dr Hanan Morsy, envoyée spéciale du président égyptien et candidate au poste de vice-présidente de la Commission de l'Union africaine (UA).



PAGE 3

EDUCATION



4ème semaine de l'ETFP

Isaac Tchiakpe : « Nous voulons de grands faiseurs, pas de grands diseurs »

Le jeudi 30 janvier 2025, le ministère en charge de l'enseignement technique a organisé une conférence de presse dans le cadre de la quatrième édition de la Semaine de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (ETFP). Le thème choisi par le gouvernement togolais à ce sujet est : « La formation en alternance, un modèle gagnant ...

PAGE 11

INDUSTRIE



PIA

Manuella Modukpe Santos constate l'évolution de la transformation industrielle du site

Jour après jour, la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) s'impose comme un catalyseur majeur du développement industriel togolais. En témoigne la séance de travail dirigée par la ministre de l'Industrie et de la Promotion des investissements, Manuella Modukpe Santos. Tenue, ce 28 janvier à ...

PAGE 5

ECONOMIE

Finances publiques

Les rapports de la Cour des comptes sont accessibles au public

Au Togo, la gestion des fonds publics répond à une certaine orthodoxie, un certain nombre de règles respectés par les institutions de contrôle ...

PAGE 9



Freedom-Togo MLN

La désunion, l'arme véritable de l'opposition togolaise

Lancé en fanfare depuis la diaspora, le Mouvement de libération nationale Freedom-Togo (MNL) s'annonçait comme l'ultime rempart contre le régime de Faure Gnassingbé.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

237 456 personnes directement touchées par les actions sociales du gouvernement en 2024

En 2024, le ministère de l'Action sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la femme a poursuivi ses efforts en faveur des populations à travers divers programmes et initiatives. Au total, 237 456 personnes, dont 58,62% femmes, ont été directement touchées par les actions menées.

Ces chiffres, dévoilés le mercredi 29 janvier à l'ouverture de la revue annuelle des activités du ministère à Kpalimé, révèlent un taux d'exécution physique des activités de 85,11 % et un taux de réalisation financière de 96,25 %. Les travaux qui s'achèveront en fin de semaine, permettront d'analyser les résultats obtenus au regard des objectifs fixés, et d'identifier les axes d'amélioration pour l'année 2025. Les assises porteront également sur l'impact des projets en cours, tels que le Projet d'autonomisation des Femmes rurales au Togo (PAFeRT) et le Projet d'appui à l'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées au Togo (PAISPHT).

« C'est l'occasion d'évaluer nos stratégies d'intervention et de satisfaire avec efficacité les besoins multiformes et dynamiques des populations dont nous avons la charge de la protection et de l'assistance », a affirmé dans ce sens la ministre Akossiwa Zinsou-Klassou.

Transformation agro-alimentaire

Projet PTA-Togo, regard sur l'agropole de Kara

L'agriculture togolaise occupe environ 70% de la population active. Le pays a une grande dotation en terres arables et dispose d'un potentiel agro-pastoral, halieutique et faunique généralement favorable aux activités agricoles. La productivité agricole étant un objectif à atteindre, le pays a élaboré ...



PAGE 6&7



SOMMAIRE

TPU
Les transporteurs routiers sous contrôle fiscal dès le 1er février



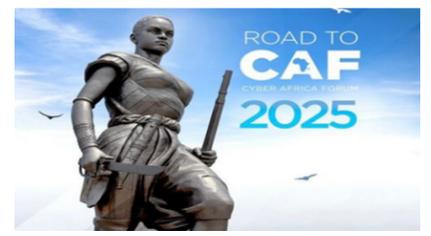
P 5

Intoxication alimentaire
Recommandations pratiques d'un spécialiste pour se mettre à l'abri



P 10

Cyber Africa Forum
Cinquième rendez-vous du numérique à Cotonou



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Inga Yawa, agricultrice et commerçante grâce au produit AGRISEF

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", Togo Matin vous conduit à Kara dans la préfecture de la Kozah pour mettre sous les feux de la rampe les témoignages de Madame Inga Yawa, 38 ans, qui après avoir obtenu les deux cycles du crédit AGRISEF auprès de MUFEC, un Prestataire de Services Financiers partenaire du FNFI cultive et commercialise aujourd'hui le maïs, le mil et les graines d'anacarde. Retour sur le parcours de cette quarantenaire qui constitue un véritable cas d'école dans sa communauté.

Le secteur agricole n'est pas seulement réservé aux hommes, et les femmes l'ont très bien compris et prennent d'assaut ce secteur pourvoyeur d'emplois avec une part importante dans le PIB de notre pays. Au nombre des femmes qui ont fait du secteur agricole une raison d'entreprendre, Madame Inga Yawa, du haut de ses 40 ans à très tôt compris que la terre ne trompe pas et que sa réussite dépendait de la terre qu'elle cultive depuis de nombreuses années déjà.

En 2017, alors qu'elle exerce une petite agriculture de subsistance, notre interlocutrice ne veut pas s'arrêter en si bon chemin, elle veut aller plus loin, rentabiliser ses activités à travers une activité à plus forte échelle.

"Je fais partie des personnes qui savent saisir toutes les opportunités offertes par les pouvoirs

publics pour prendre leur destin en mains. Quand j'ai appris l'existence du Produit "Accès des Agriculteurs aux Services Financiers" (AGRISEF) du FNFI, je me suis tout de suite dit que la chance que j'attendais de pouvoir me lancer dans une agriculture de haute qualité se présentait enfin. Je n'ai pas perdu le temps, je me suis alors rapprochée de MUFEC, un Prestataire de Services Financiers partenaire du FNFI pour mieux me renseigner sur les conditions et modes opératoires dudit produit. C'est alors que j'ai compris que je remplissais toutes les conditions pour avoir accès au crédit agricole du FNFI".

Les différentes sessions d'information et de sensibilisation organisées aussi bien par le FNFI que par les Institutions de Microfinance partenaires permettent à toutes les populations bénéficiaires potentielles des différents



Inga Yawa

produits du FNFI d'être mieux informées des caractéristiques des produits et de déterminer quel produit correspond le mieux avec l'activité qu'il ou elle souhaite exercer.

"Une fois que j'avais toutes les informations relatives au crédit agricole, je me suis donnée toutes les chances de me plier aux exigences requises. Constitution d'un groupe solidaire de 4 personnes, formation technique et financière requise puis j'ai obtenu la première tranche de crédit de 100.000 FCFA. Cette somme m'a permis

d'acheter des intrants et des semences puis j'ai commencé l'exploitation de ma superficie cultivable. Et fort heureusement, ma production a très marché, vu que nous avons eu une très bonne saison pluvieuse cette année... Plus tard après mon remboursement intégral de mon premier crédit, j'ai obtenu la seconde tranche de crédit également d'un montant de 100.000 FCFA. Avec cette somme, j'ai diversifié mon activité avec la commercialisation des graines d'anacardes. Et comme vous voyez, pour cette foire agricole

organisée en marge du onzième Forum National du Paysan Togolais, je commerciale toutes mes productions composées entre autre de maïs, de mil et des graines d'anacardes. Je ne vous cache pas que je fais de très bonnes affaires dans ma localité. Ceci me permet de pouvoir rentabiliser mon activité et de pouvoir faire des réalisations. Si modeste soit-elle, j'estime que mon activité me permet aujourd'hui de m'affirmer dans ma société, car sans tendre la main je parviens à subvenir à mes besoins."

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web :
Carlos Amevor

Comité de rédaction :
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Attipoe Edem Kodjo

Edy Alley

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Présidence de la BAD

Le Tchad compte sur le soutien du Togo

Le 28 janvier 2025, le président de la République Faure Gnassingbé a accordé une audience au Premier ministre tchadien Allamaye Halina.



Faure Gnassingbé (à droite)

Celui-ci était porteur d'un message du président, le maréchal Mahamat Idriss Déby Itno relatif à la coopération bilatérale et à la candidature du Tchad à la présidence de la Banque africaine de développement (BAD). « C'est une visite de fraternité. Il y a de très bonnes relations entre les deux chefs d'Etat. Le président du Tchad m'a dépêché auprès de son homologue togolais, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, pour lui témoigner ces relations très exemplaires qui existent entre les deux pays et lui transmettre un message relatif à notre organisation commune qu'est la Banque africaine de développement (BAD) », a déclaré Allamaye Halina. « Le Tchad a présenté un candidat à la présidence de la BAD, et naturellement, le président Mahamat Idriss Déby Itno compte sur le soutien et le leadership de son frère Faure Essozimna Gnassingbé. Nous sommes

sortis très contents de cette audience qu'il nous a accordée, malgré son agenda très chargé », a précisé l'émissaire du président tchadien. Selon le Premier ministre tchadien, la candidature du Tchad à la présidence de la BAD est aussi celle portée par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Pour rappel, le Groupe de la BAD est une institution financière multinationale de développement créée dans le but de contribuer au développement et au progrès social des Etats africains. À cet effet, il mobilise des ressources pour promouvoir l'investissement dans ces pays et leur fournit une assistance technique ainsi que des conseils sur les politiques de développement à mettre en œuvre.

Edem Dadzie

Freedom-Togo MLN

La désunion, l'arme véritable de l'opposition togolaise

Lancé en fanfare depuis la diaspora, le Mouvement de libération nationale Freedom-Togo (MNL) s'annonçait comme l'ultime rempart contre le régime de Faure Gnassingbé.

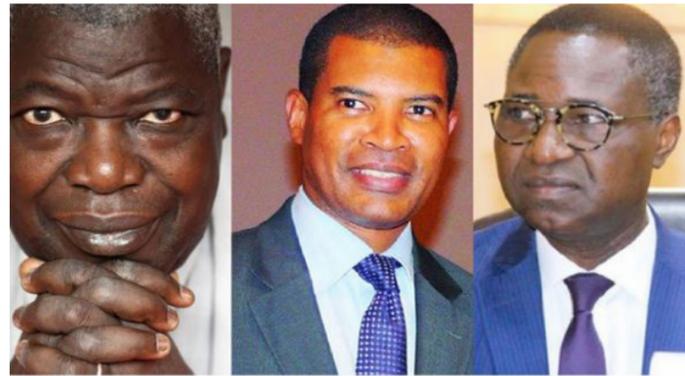
Porté par des figures emblématiques de l'opposition, telles que François Boko, Koffi Yamgnane, et l'héritier de la lignée Olympio, ce mouvement avait suscité l'espoir d'un renouveau dans la lutte pour l'alternance au Togo. Aujourd'hui, cet espoir vacille, laissant la scène politique togolaise face à un éternel dilemme : l'union de l'opposition est-elle réellement une force ou, comme l'affirme Tikpi Atchadam, sa principale faiblesse ?

Le coup de tonnerre est tombé à travers un communiqué diffusé par le journal La Dépêche ce 28 janvier 2025. François Boko, ancien ministre de l'Intérieur et vice-président du MNL, annonce son retrait du mouvement, entraînant avec lui son courant politique. « Dans l'impossibilité de préserver l'indépendance et l'intégrité des objectifs de Freedom-Togo MNL, le vice-président et son courant politique ont le regret de se retirer de toutes les instances à compter de la date de signature du présent communiqué », peut-on lire. La crise interne au MNL, née de tensions sur les orientations stratégiques, a été exacerbée par des soupçons d'infiltration. Dans le communiqué signé par François Boko, les accusations sont explicites : « Freedom MNL, créé le 20

juillet 2024, a été infiltré en profondeur par les services togolais, leur permettant de dicter l'agenda du mouvement et de semer des divisions insurmontables ». Une leçon pour la diaspora La diaspora togolaise, longtemps critique envers les leaders politiques restés au pays, vient de faire une expérience amère. Ceux qui accusaient les figures historiques d'égoïsme et d'incapacité à fédérer découvrent que l'unité, présentée comme une panacée, peut se transformer en piège. Les infiltrations et les divisions

autant que la lutte est terminée ? Les Togolais, qui continuent de porter leur croix face à un système verrouillé, savent qu'il n'y a pas de victoire sans persévérance.

Pour Faure Gnassingbé et son régime, ce revers de l'opposition est un répit. Mais l'histoire politique togolaise a prouvé que les soubresauts peuvent surgir là où on les attend le moins. Trop souvent, l'appel à l'unité sert d'outil au pouvoir pour infiltrer et affaiblir les mouvements naissants. Il appartient désormais aux acteurs politiques,



Koffi Yamgnane

Jean-Sylvanus Olympio

Me François Boko

internes semblent être une constante dans l'histoire des coalitions politiques togolaises.

Cette situation de perpétuel recommencement et ces dynamiques troublantes viennent donner raison à Ferdinand Ayité, journaliste avisé de la scène politique, qui affirmait que « le problème du Togo est aussi spirituel ». L'union forcée, loin de résoudre les maux du pays, devient parfois un terrain fertile pour les manipulations du pouvoir. Avec l'éclatement du MNL, la branche de contestation extérieure perd son élan. Mais cela signifie-t-il pour

autant au pays que dans la diaspora, de tirer les leçons de cet échec. Une opposition efficace ne peut se limiter à des slogans ou à des coalitions hâtivement constituées. Elle doit se réinventer, s'organiser avec rigueur, et surtout, apprendre à neutraliser les stratégies d'infiltration.

Le MNL s'effondre, mais l'histoire du Togo n'est pas terminée. Chacun pourra tirer ses conclusions. En attendant, le peuple togolais reste dans l'expectative, scrutant les moindres signes d'un renouveau politique.

La rédaction

Relations Lomé-Le Caire

La voix du Togo compte beaucoup dans le concert des nations

Le mardi 28 janvier 2025, la Première ministre Victoire Tomégah-Dogbé a reçu en audience Dr Hanan Morsy, envoyée spéciale du président égyptien et candidate au poste de vice-présidente de la Commission de l'Union africaine (UA).

Dr Hanan Morsy est porteuse d'un message du président égyptien Abdel Fattah Al-Sissi à son homologue togolais Faure Gnassingbé. À l'issue des discussions, l'émissaire du président égyptien a confié avoir transmis un message au chef de l'Etat



Victoire Tomégah-Dogbé (à droite)

togolais, signe de la solidité des relations d'amitié et de coopération qui unissent Le Caire et Lomé.

Elle a saisi l'occasion pour solliciter le soutien du Togo

à sa candidature au poste de vice-vice-présidente de la commission de l'Union africaine. Pour Dr Hanan Morsy, le Togo est un exemple de paix et de stabilité et sa voix compte

beaucoup dans le concert des nations.

« J'ai saisi l'occasion pour présenter ma candidature comme vice-présidente de la Commission de l'Union africaine. Le Togo est connu pour son leadership sur le continent », a confié Dr Morsy.

Les élections auront lieu en février 2025 lors du sommet de l'Union africaine. Les huit (8) postes de haute responsabilité de la Commission de l'UA sont ouverts aux candidatures,

en suivant la répartition régionale des portefeuilles. Les postes incluent ceux de président, de vice-président et de six Commissaires.

Dr Hanan Morsy est une économiste égyptienne, elle est secrétaire exécutive adjointe et économiste en chef de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, basée à Addis-Abeba, en Éthiopie, depuis janvier 2022.

La rédaction

SIGNIFICATION DE LETTRE

an deux mil vingt-cinq et le Vingt-quatre (24) Janvier heures 15 minutes

A. la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA TOGO)**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 500 000 000 Francs CFA sfd, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N°036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège Social au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : (+228) 22 23 68 60 / 92 68 60 60 / 98 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Nous, Me DECKOR DZIDZONU Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant et domicilié 83, Rue Amoussimé Tokoin, Cassablanca Non loin du Collège du Plateau entré CNG les Amis de la Terre et OTR Division des Impôts Lomé Nord-Ouest Soussigné

Signifié et en tête de celle des présentes, laissé à :

KOINONIA SARL, ayant son siège social à Lomé, quartier Lom-nava, prise en la personne de sa représentante légale, **Madame Abra ASSIGNON épouse OHEMENG**, Tél. 91 40 62 62, ou étant et parlant à : *des portes du siège social étant fermées, la représentante légale, inopignable, j'ai conformément à l'art. 58 du Code de Procédure Civile procédé à la notification par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé, et par insertion dans TOGO MATIN suivant ord. n° 583/2024 du 11/12/2024*

L'original d'une lettre en date à Lomé du 10 Janvier 2024, N° Réf : CFNTG/JUR/MM/084/2024, **Affaire : COFINA TOGO SA**

C/

KOINONIA SARL, représentée par **Madame Abra ASSIGNON épouse OHEMENG**, ayant pour **Objet : Invitation à un arrêté de compte contradictoire, commençant par :**

« Madame,

A la date du 30 juin 2024, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO SA avait accordé à la société **KOINONIA SARL U**, une restructuration d'un montant de **cinquante-deux millions-deux-cent neuf mille (52.209.000) F CFA** Et se terminant par :

Dans l'attente d'une prompte réaction de votre part,

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations..... »

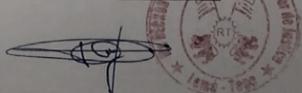
Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit

SOUS TOUTES RESERVES,

ET A CE QU'ELLE NE L'IGNORE,

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original de la lettre sus-énoncée, que copie du présent exploit dont le coût est de **20.000 F CFA**.

L'HUISSIER



cofina
Compagnie Financière Africaine
Institution de confiance pour les PME et particuliers

Lomé, le 10 Janvier 2024

KOINONIA SARL
Lomé, Q1 Lom-nava
Tél : 91 40 62 62
Lomé-TOGO

Par lettre au porteur avec accusé de réception

N/Réf : CFNTG/JUR/MM/084/2024

Affaire : COFINA TOGO SA
C/
KOINONIA SARL
Représentée par Madame Abra ASSIGNON Epouse OHEMENG

Objet : Invitation à un arrêté de compte contradictoire

Madame,

A la date du 30 juin 2024, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO SA avait accordé à la société **KOINONIA SARL U**, une restructuration d'un montant de cinquante-deux millions deux cent neuf mille (52.209.000) F CFA sur une durée de vingt-quatre (24) mois, remboursable en vingt-quatre (24) échéances à compter du 05/08/24.

En couverture du remboursement de cette facilité, vous avez offert les garanties ci-après :

- Relèvement de l'hypothèque ferme de 1er rang, d'une valeur de 72 Millions F CFA sur un immeuble sis à Lomé et appartenant à Monsieur AYIH-AKAKPO M THEPHILE,
- Nantissement de fonds de commerce élargie au stock à hauteur de 60 000 000 FCFA ;
- Caution personnelle et solidaire de Monsieur ADONOU KOMLA et Madame AHO SEMALON AKU ;
- Signature de Convention de crédit ;

Malheureusement, après avoir retiré les fonds mis à votre disposition, vous n'avez plus respecté votre obligation de remboursement du prêt conformément à l'échéancier établi.

Nos différents échanges et correspondances portant sur le remboursement de vos engagements dans nos livres sont demeurés sans suite à ce jour ; de plus, vous êtes en situation d'impayés depuis plus de **Soixante-huit (68) jours** et les échéances échues et impayées se chiffrent à la somme de **Trente-huit millions trois cent quatorze mille quatre-vingt-trois (38 314 083) F CFA** en principal, sous réserves des intérêts et pénalités à échoir.

Aussi par la présente, nous vous informons que nous procéderons à la dénonciation de la convention de crédit et nous vous invitons à vous rapprocher du Département juridique (Madame MESSANGAN Mireille), Tél : 92 11 63 33, mireille.messangan@cofinacorp.com, dans les locaux de la Direction Générale de COFINA sise à Kodjoviakopé, pour l'arrêté contradictoire de vos comptes ainsi qu'un règlement amiable.

Nous joignons à la présente le relevé de votre compte pour qu'au cas où vous ne pourriez pas vous présenter, que vous puissiez le cas échéant présenter vos observations y afférents dans un délai d'un (01) mois à compter de la réception de la présente.

Forme Juridique : Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social : 500 000 000 F CFA
SFD - numéro d'enregistrement T/1/GFLM/2019/257 A

Agrément par arrêté n° 036 /MF/SG/CAS-IMEC
Siège social : 21 Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé-Togo
RCCM : TG-LFW-01-2022-44-07413 / NIF : 1001330343

Tél : + 228 92 68 60 60 / 98 68 60 60 / 22 23 68 60
Email : service-client.tg@cofinacorp.com
07 BP 7499 Lomé - Togo

cofina
Compagnie Financière Africaine
Institution de confiance pour les PME et particuliers

Passé ce délai sans aucune observation de votre part, votre compte sera réputé contradictoirement arrêté.

Dans l'attente d'une prompte réaction de votre part,

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Marcel DIGBE
Directeur Général

- Pièces jointes :
- Relevé de compte
- Décompte des sommes dues

Forme Juridique : Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social : 500 000 000 F CFA
SFD - numéro d'enregistrement T/1/GFLM/2019/257 A

Agrément par arrêté n° 036 /MF/SG/CAS-IMEC
Siège social : 21 Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé-Togo
RCCM : TG-LFW-01-2022-44-07413 / NIF : 1001330343

Tél : + 228 92 68 60 60 / 98 68 60 60 / 22 23 68 60
Email : service-client.tg@cofinacorp.com
07 BP 7499 Lomé - Togo

SIGNIFICATION DE LETTRE

an deux mil vingt-cinq et le Vingt-quatre (24) Janvier heures 08 minutes

A. la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA TOGO)**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 500 000 000 Francs CFA sfd, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N°036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège Social au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : (+228) 22 23 68 60 / 92 68 60 60 / 98 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Nous, Me Kokoévi Miodji ABIASSI-AMEDEGNATO Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de Lomé, Demeurant à Amadabomé non loin du Complexe Scolaire Makafui et pharmacie Appolen Soussigné

Signifié et en tête de celle des présentes, laissé à :

GROUP BIO PROD SARL, ayant son siège social à Agoé-Minamadou, prise en la personne de son représentant légal, **Monsieur Napo Seyidou GBATI**, Tél. 91 91 47 36/98 98 8 14, ou étant et parlant à *des portes du siège de la Société Group Bio Prod SARL étant fermées, le représentant légal (Sieur GBATI) étant inopignable, j'ai conformément à l'art 58 du CPC Togolais procédé à la notification par affichage à la porte principale du Tribunal de Commerce de Lomé et par insertion dans le Journal TOGO MATIN*

L'original d'une lettre en date à Lomé du 09 Décembre 2024, N° Réf : CFNTG/JUR/MM/1787/2024, **Affaire : COFINA TOGO SA**

C/

GROUP BIO PROD SARL, représentée par **Monsieur Napo Seyidou GBATI**, ayant pour **Objet : Invitation à un arrêté de compte contradictoire, commençant par :**

« Monsieur,

A la date du 28/12/23, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO SA avait accordé à la société **GROUP BIO PROD SARL**, un prêt d'un montant de **cent-quatre-millions-vingt-sept mille (104.027.000) F CFA** Et se terminant par :

Dans l'attente d'une prompte réaction de votre part,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations..... »

Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit

SOUS TOUTES RESERVES,

ET A CE QU'ELLE NE L'IGNORE,

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original de la lettre sus-énoncée, que copie du présent exploit dont le coût est de **20.000 F CFA**.

L'HUISSIER



cofina
Compagnie Financière Africaine
Institution de confiance pour les PME et particuliers

Lomé, le 09 Décembre 2024

GROUP BIO PROD SARL
Agoé Minamadou
Tél : 91 91 47 36 / 98 98 80 14
Lomé-TOGO

Par lettre au porteur avec accusé de réception

N/Réf : CFNTG/JUR/MM/1787/2024

Affaire : COFINA TOGO SA
C/
GROUP BIO PROD SARL
Représentée par Monsieur Napo Seyidou GBATI

Objet : Invitation à un arrêté de compte contradictoire

Monsieur,

A la date du 28/12/23, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A, avait accordé à la société **GROUP BIO PROD SARL**, un prêt d'un montant de cent quatre millions vingt-sept mille (104 027 000) de francs CFA, en principal, sur une durée de six (06) mois dont deux (02) mois de différé total, remboursable en six (06) échéances à compter du 05/04/24.

En couverture du remboursement de cette facilité, vous avez offert les garanties ci-après :

- ✓ Affectation hypothécaire de 1^{er} rang sur l'immeuble sis à Lomé Bè Massouhoin (P/Golfe), d'une contenance de 3a 03ca, objet du Titre Foncier N°48.310 RT, appartenant à Madame ABlavi Tom-Ena AMAH à hauteur de quarante-deux millions (42 000 000) F CFA ;
- ✓ Affectation hypothécaire de 1^{er} rang sur l'immeuble sis à Lomé Sanguéra Daliko, d'une contenance de 11a 97ca, objet du Titre Foncier N°53.460 RT, appartenant à Monsieur LAWANI Soumaila à hauteur de cinquante millions (50 000 000) F CFA ;
- ✓ Caution personnelle et solidaire de Monsieur Napo Seyidou GBATI à hauteur de cent quatre millions vingt-sept mille (104 027 000) FCFA ;
- ✓ Signature du Billet à ordre.

Malheureusement, après avoir retiré les fonds mis à votre disposition, vous n'avez plus respecté votre obligation de remboursement du prêt conformément à l'échéancier établi.

Nos différents échanges et correspondances portant sur le remboursement de vos engagements dans nos livres sont demeurés sans suite à ce jour ; de plus, vous êtes en situation d'impayés depuis plus de **cent trente-six (136) jours** et les échéances échues et impayées se chiffrent à la somme de **cent un millions sept cent quatre-vingt-sept mille sept cent trente-six (101 787 736) FCFA** en principal, sous réserves des intérêts et pénalités à échoir ;

Aussi par la présente, nous vous informons que nous procéderons à la dénonciation de la convention de crédit et nous vous invitons à vous rapprocher du Département juridique (Madame MESSANGAN Mireille), Tél : 92 11 63 33, mireille.messangan@cofinacorp.com, dans les locaux de la Direction Générale de COFINA sise à Kodjoviakopé, pour l'arrêté contradictoire de vos comptes ainsi qu'un règlement amiable.

Forme Juridique : Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social : 500 000 000 F CFA
SFD - numéro d'enregistrement T/1/GFLM/2019/257 A

Agrément par arrêté n° 036 /MF/SG/CAS-IMEC
Siège social : 21 Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé-Togo
RCCM : TG-LFW-01-2022-44-07413 / NIF : 1001330343

Tél : + 228 92 68 60 60 / 98 68 60 60 / 22 23 68 60
Email : service-client.tg@cofinacorp.com
07 BP 7499 Lomé - Togo

cofina
Compagnie Financière Africaine
Institution de confiance pour les PME et particuliers

Nous vous informons par ailleurs que vous disposez toujours du dépôt de garantie d'un montant de cinq millions (4.000.000) F CFA en nos livres.

Aussi par la présente, nous vous informons que nous procéderons à la dénonciation de la convention de crédit et nous vous invitons à vous rapprocher du Département juridique (Madame MESSANGAN Mireille), Tél : 92 11 63 33, mireille.messangan@cofinacorp.com, dans les locaux de la Direction Générale de COFINA sise à Kodjoviakopé, pour l'arrêté contradictoire de vos comptes ainsi qu'un règlement amiable.

Nous joignons à la présente le relevé de votre compte pour qu'au cas où vous ne pourriez pas vous présenter, que vous puissiez le cas échéant présenter vos observations y afférents dans un délai d'un (01) mois à compter de la réception de la présente.

Passé ce délai sans aucune observation de votre part, votre compte sera réputé contradictoirement arrêté.

Dans l'attente d'une prompte réaction de votre part,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Marcel DIGBE
Directeur Général

- Pièces jointes :
- Relevé de compte
- Décompte des sommes dues

Forme Juridique : Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social : 500 000 000 F CFA
SFD - numéro d'enregistrement T/1/GFLM/2019/257 A

Agrément par arrêté n° 036 /MF/SG/CAS-IMEC
Siège social : 21 Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé-Togo
RCCM : TG-LFW-01-2022-44-07413 / NIF : 1001330343

Tél : + 228 92 68 60 60 / 98 68 60 60 / 22 23 68 60
Email : service-client.tg@cofinacorp.com
07 BP 7499 Lomé - Togo

PIA

Manuella Modukpe Santos constate l'évolution de la transformation industrielle du site

Jour après jour, la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) s'impose comme un catalyseur majeur du développement industriel togolais. En témoigne la séance de travail dirigée par la ministre de l'Industrie et de la Promotion des investissements, Manuella Modukpe Santos. Tenue, ce 28 janvier à Adétikopé, cette séance vise à évaluer les progrès réalisés et à renforcer la compétitivité des entreprises installées sur le site.



La ministre de l'Industrie et de la Promotion des investissements, Manuella Modukpe Santos en visite à la PIA

Loin d'un simple bilan, cette rencontre a été une véritable plateforme d'échanges entre la ministre et les industriels. Ceux-ci ont exprimé leurs attentes et défis, tandis que Manuella Santos a tenu à les rassurer sur l'engagement du gouvernement. 95 % des entreprises présentes ont affirmé avoir reçu un appui institutionnel adéquat, preuve de l'engagement du gouvernement en faveur du

secteur privé.

La visite des infrastructures et des unités de production a permis à la ministre de constater de visu les avancées réalisées et d'identifier les axes d'amélioration pour maintenir la dynamique de croissance.

Un hub industriel en pleine expansion

Depuis son inauguration, la PIA a attiré des entreprises locales,

pharmaceutique.

Ce dynamisme s'illustre par l'émergence d'acteurs majeurs comme Brillante Industrie, spécialisée dans la production textile, Vivace Groupe, figure incontournable de l'habillement, et Star Garment, qui contribue également au rayonnement du secteur vestimentaire togolais.

Un cap clair vers 2025

La PIA ne se présente pas seulement comme un levier de l'industrialisation togolaise, elle incarne le souci de transformer durablement le pays et d'en faire un pôle industriel de premier plan en Afrique. Véritable vitrine de l'ambition industrielle du Togo, la PIA s'inscrit dans la Feuille de route gouvernementale 2025, qui vise à transformer le pays en un pôle industriel compétitif en Afrique.

Avec des infrastructures modernes, un environnement des affaires de plus en plus attractif et un accompagnement institutionnel renforcé, le Togo envoie un signal fort aux investisseurs. En soutenant l'industrialisation au Togo, la PIA façonne l'avenir économique du pays.

Edy Alley

régionales et internationales, confirmant ainsi la vocation du Togo à devenir un véritable centre industriel et logistique en Afrique de l'Ouest. Au rang des entreprises implantées à la PIA, 60 % des entreprises présentes sont d'origine togolaise ou régionale. Le reste est constitué de multinationales, issues de secteurs stratégiques tels que le textile, l'agroalimentaire et la

Business

Les Centres de gestion agréés, un levier stratégique pour les PME

Le Togo continue d'améliorer la structuration de son économie en consolidant l'encadrement des petites et moyennes entreprises (PME). Avec la mise en place du cadre juridique des Centres de gestion agréés (CGA), les autorités entendent doter ces structures d'outils modernes de gestion et de gouvernance.

Dans le sillage des réformes économiques engagées par le Togo, le ministre de l'Économie et des Finances, Essowè Georges Barcola, a fait une sortie. Il a invité les opérateurs économiques intéressés à la création de CGA à soumettre leur demande, conformément aux dispositions en vigueur. Cette initiative s'inscrit dans la vision des plus hautes autorités du pays de faire du secteur privé le moteur de la croissance économique du Togo. Cette démarche s'inscrit également dans les directives de l'Uemoa qui visent à optimiser le potentiel de l'économie informelle et encourager les méthodes de gouvernance d'entreprises fondées sur des principes d'efficacité.

Un accompagnement sur mesure pour les PME

Les CGA jouent un rôle essentiel dans la structuration et le développement des entreprises en leur offrant une assistance technique en matière de gestion comptable, fiscale et sociale. Le Centre de gestion agréé pilote (CGAP), mis en place sous l'égide de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT), constitue une première réponse aux défis rencontrés par les entrepreneurs togolais. La mission du CGA Pilote est de contribuer au développement harmonieux des entreprises togolaises tout en les aidant à acquérir des méthodes modernes de gestion afin de leur permettre d'être plus compétitives et pérennes. Parmi les services proposés aux adhérents figurent : l'assistance en matière de comptabilité et de fiscalité, l'élaboration d'états financiers conformes aux normes Syschada, le renforcement des capacités à travers des

conseils en organisation et gestion d'entreprise, ainsi que des avantages fiscaux pour alléger les charges des entreprises sur une période de 5 ans.

Un tremplin pour la croissance économique

Le cadre réglementaire en place, témoigne de la volonté du gouvernement de créer un écosystème favorable aux entreprises formelles. La première réunion de la commission d'agrément des CGA, tenue le 28 janvier 2025, marque une étape importante dans l'opérationnalisation de cette réforme. Désormais, l'enjeu réside dans l'adhésion massive des entrepreneurs togolais à ces structures, afin de bénéficier d'un accompagnement structurant. À travers ces réformes, le Togo ambitionne d'ancrer durablement ses PME dans une dynamique de compétitivité et d'innovation, contribuant ainsi au développement économique du pays.

Ed. A.

TVM

La dernière ligne droite avant les contrôles, rappelle l'OTR

Contribuant aux recettes de l'État, la Taxe sur les véhicules à moteur (TVM) est versée par les automobilistes togolais. D'ici au 31 mars, chaque propriétaire de véhicule devrait s'acquitter de la TVM. Passé ce délai, l'Office togolais des recettes (OTR) déclenchera les contrôles dès le 1er avril.



Depuis l'an dernier, le paiement est entièrement digitalisé. Une modernisation qui facilite la tâche aux contribuables et réduit les longues files d'attente. En quelques clics, la formalité est réglée sur la plateforme de l'OTR. Une démarche simple, rapide et surtout indispensable. La TVM, oscillant entre 5 000 et 40 000 FCFA selon le type de véhicule, concerne tous les engins immatriculés au Togo : motos de plus de 125 cm³, tricycles, utilitaires, camions et autobus. Instaurée en 2019, cette taxe constitue une manne précieuse pour l'entretien du réseau routier. En 2024, elle a déjà rapporté 1,35 milliard FCFA en

seulement trois mois.

Ces fonds permettent la réhabilitation des routes dégradées, la construction de nouvelles infrastructures et l'amélioration des conditions de circulation. Une route en bon état signifie moins d'accidents, des trajets plus fluides et une économie plus dynamique. Chaque paiement contribue donc directement à un cadre de vie plus sûr et plus moderne pour tous. Pour éviter sanctions et désagréments, mieux vaut s'y prendre à temps.

Le compte à rebours est lancé et l'OTR compte sur le libre consentement des contribuables à l'impôt.

E. Alley

TPU

Les transporteurs routiers sous contrôle fiscal dès le 1er février

L'heure du contrôle a sonné. Dès le 1er février 2025, l'Office togolais des recettes (OTR) passera au crible le paiement de la Taxe professionnelle unique (TPU) par les transporteurs routiers. Une opération d'envergure qui s'étendra à l'ensemble du territoire.

L'administration fiscale veut s'assurer que chaque professionnel du transport s'est bien acquitté de cette taxe forfaitaire pour le dernier trimestre de 2024. Ses agents seront déployés sur le terrain, notamment dans les principales artères du pays, précise une note officielle. Une présence renforcée qui vise à rappeler l'importance du respect des obligations fiscales. À quelques jours du début des contrôles, l'OTR insiste : la période de

recouvrement de la TPU pour le dernier trimestre de 2024 est toujours en cours. Une ultime opportunité pour les retardataires d'éviter de lourdes sanctions.

Fixée sur une base forfaitaire trimestrielle, la TPU repose sur un chiffre d'affaires estimé selon le type de véhicule et sa capacité. Une grille tarifaire prenant en compte le type de transport, la capacité du véhicule ainsi que son tonnage a été mise en place pour une répartition équitable de l'impôt. L'OTR entend ainsi renforcer la culture fiscale et lutter contre l'évasion. Pour les transporteurs, la mise en règle est désormais une urgence.

E. A.

Transformation agro-alimentaire

Projet PTA-Togo, regard sur l'agropole de Kara

L'agriculture togolaise occupe environ 70% de la population active. Le pays a une grande dotation en terres arables et dispose d'un potentiel agro-pastoral, halieutique et faunique généralement favorable aux activités agricoles. La productivité agricole étant un objectif à atteindre, le pays a élaboré un programme national de développement des agropoles sur la période 2017-2030, dont le Projet de transformation agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo) dans le Bassin de Kara.

Le Projet de transformation agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo) a pour objectif général de contribuer à la croissance agricole susceptible de réduire la pauvreté et la malnutrition, de créer des emplois et de réduire la dépendance du pays aux importations alimentaires.

Agropole du bassin de la Kara : contours et portée du PTA-Togo

Le programme national de développement des agropoles vise la structuration de tout le territoire en 10 agropoles, avec le PTA-Togo à Kara, communément appelé « agropole de la Kara ». C'est un premier projet pilote qui fait l'objet d'une inscription dans la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 en tant que projet prioritaire pour l'agrandissement de l'agropole de Kara en partenariat avec le privé.

Le but du projet est de faciliter les investissements privés dans les filières clés à travers des politiques d'appui, de gouvernance et des mesures incitatives ; promouvoir les chaînes de valeur prioritaires ayant un potentiel de marché au niveau national (riz, maïs, soja, poulet de chair) et à l'export (noix de cajou et sésame) à travers le développement des infrastructures

de production et de transformation (y compris l'agro-parc de Broukou); et renforcer les capacités des acteurs des filières agro-industrielles.

Sept (7) filières à haute

sur l'agroparc et les barrages, un financement complémentaire a été mobilisé sous forme d'une phase 2 pour la période 2025-2029 d'un montant de 50,887 milliards FCFA.

et le renforcement des capacités techniques des producteurs et dans la gouvernance des coopératives.

Le résultat est

pour un rendement paysan de 0,3.

Dans le cadre du renforcement des capacités des communautés locales on note : la construction de 120 forages mixtes ou PMH pour une desserte de 42 000 bénéficiaires et 4 mini-AEP pour 16 000 habitants, l'électrification de 5 villages (Broukou, Agbassa, Léon, Awassan, Bidjandè), la facilitation de l'accès aux pièces d'état civil en cours, la construction de 5363 foyers améliorés.

En termes d'infrastructures de soutien, on relève 7 magasins de stockage de 350 t et des aires de séchage de 1000 m² construits au niveau des Zaap, 7 CTA construits dans les 7 préfectures.

Un Agroparc en cours de viabilisation à Broukou: le branchement de l'électricité de moyenne et basse tension est réalisé. Les travaux de l'alimentation en eau potable (AEP) et de la station d'épuration (STEP) sont en cours. On note l'électrification de 5 villages (Broukou, Agbassa, Léon, Awassan, Bidjandè).



CTA de Tchikawa

valeur ajoutée, promues dans le cadre du projet sont le maïs, le soja, l'anacarde, le sésame, les fruits maraîchers, la volaille et le poisson. Le financement global initial s'élève à 38, 316 milliards CFA cofinancé par la BAD, la BOAD, la Fondation Saemaul aux côtés de l'Etat Togolais. Dans le cadre du projet, il est prévu : la construction des infrastructures de soutien à la production et à la commercialisation, dont l'agroparc à Broukou (préfecture de Doufelgou), sept (07) centres de transformation agricole (CTA), deux barrages et un périmètre irrigué associé et des magasins de stockage et aires de séchage. Le renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeurs agricoles, et la mobilisation et la promotion du secteur privé font également partie des prévisions.

Prévu initialement sur la période 2019-2023, le projet a connu une prorogation de sa date de clôture au 31 décembre 2025. Parallèlement et compte tenu de gaps constatés après la finalisation des études détaillées

Performances, appui, infrastructures de soutien à la production et à la commercialisation

Entre autres soutiens, on peut noter l'aménagement et l'appui à la mise en valeur de 32 Zones d'aménagement agricole planifiées (Zaap) de 12000 hectares (ha) ; la mise en place des équipements agricoles dont notamment les tracteurs et accessoires ; l'appui accompagnement

l'augmentation des superficies exploitées au niveau des Zaap : le maïs passe de 738 ha à 3569 ha entre 2022 et 2024, le soja de 1300 ha à 1540 ha le riz de 208 ha à 1470 ha.

Il ressort aussi une nette amélioration des rendements : les rendements moyens observés ont été de 2,4 T de maïs pour un rendement paysan de la zone de 0,9 ; 2,8 T/ha pour



Tracteurs dans la Zaap de Tchikawa

des producteurs agricoles à travers la mise à disposition des intrants (semences, engrais, pesticides) ;

le riz contre un rendement paysan de 1,4 et 1,10T/ Ha pour le soja contre un rendement paysan de 0,8 ; 0,8T/ha pour le sésame

Agropole de Kara : le centre d'agrégation et de transformation primaire des productions agricoles

Dans le cas de l'agropole de Kara, le CTA est un centre d'agrégation et de transformation primaire des productions agricoles couvrant plusieurs cantons et fait le lien entre les zones de production et l'agro-parc. Il est doté d'une unité

cadre institutionnel et la gouvernance de l'agropole porteurs pour les privés, il a été réalisé l'étude majeure qu'est l'élaboration du cahier de charge de la société de gestion de l'agroparc et des projets de textes relatifs à sa création et

projet a facilité l'installation de quatre (04) opérateurs privés dans l'agro-industrie : EVAME SARL, DABA SA, SITRAPAT, WESTBRIDGE. Ainsi, il a appuyé la négociation des contrats de cession foncière pour des baux emphytéotiques en faveur

régie et la transformation.

Il faut noter aussi la préparation du forum sur l'Agropole de Kara avec le secteur privé prévu pour le premier trimestre de l'année 2025 et dont l'objectif est de mieux communiquer afin de rassurer les investisseurs potentiels, présenter les différentes opportunités d'investissement disponibles, les incitations fiscales et financières mises en place par le gouvernement ainsi que les mesures d'accompagnement pour garantir le succès des investissements.

Pour relancer la mobilisation des terres, le chef de l'Etat a tenu le 26 août 2024 à Niamtougou, une rencontre avec les acteurs de développement de la région qui a été suivie de rencontres décentralisées au niveau des préfectures. Dans leur prolongement, le ministère chargé de l'agriculture a organisé en septembre et octobre 2024, deux campagnes d'information et de sensibilisation des propriétaires fonciers, des autorités locales et des bénéficiaires du projet sur la vision du chef de l'Etat de l'agropole, les impacts

attendus et la nécessité de la mobilisation des terres au cours desquelles des intentions de mise à disposition d'une superficie évaluée à 193 000ha ont été recueillies. Les opérations de cartographie de ces terres sont actuellement en cours. Les étapes suivantes seraient l'affectation des parcelles aux opérateurs privés et l'établissement des contrats des baux emphytéotiques.

A moyen terme, les perspectives sont l'aménagement et l'exploitation des Zaap intégrées pour les femmes et les jeunes agriculteurs dans toutes les préfectures, ainsi que du bloc rizicole de Possao (Préfecture de Dankpen). A court terme, les perspectives sur le projet sont l'équipement et l'opérationnalisation des CTA, la poursuite des travaux de l'agroparc, le démarrage des travaux des deux barrages et périmètre associé dans la commune de Doufelgou 3 et du pont-digue et du périmètre associé de Tchikawa dans la préfecture de Binah.

Attipoe Edem Kodjo



Maquette agroparc de Broukou

d'encadrement technique des producteurs et apporte toute l'assistance et intrants aux producteurs. En plus, on y trouve un centre d'agrégation avec des magasins de stockage de capacités de 1000 tonnes.

Les CTA se chargent de collecter les productions agricoles réalisées à la base (les Zaap et coopératives) par les producteurs et les convoient aux usines de transformations dans l'agroparc après une transformation primaire marquée par les opérations de tri, de vannage et de conditionnement. Il joue également un rôle de plateforme multifonctionnelle pour les acteurs des chaînes de valeur agricole offrant des services financiers et non financiers.

Mobilisation et promotion du secteur privé

En vue de rendre le

à son fonctionnement. De même l'étude sur la stratégie y compris mesures incitatives de mise en œuvre partenariats public-privé (PPP) dans les ZTA a été réalisée.

Concrètement, pour la promotion du privé, le

des privés. A ce jour, il a été mobilisé 2350ha pour EVAME, 500ha pour DABA S.A., 500ha pour SITRAPAT, 500ha pour WESTBRIDGE. D'autres privés, notamment E 20, STK, 2AB, SOUTH GROW, ORDF sont dans le processus d'installation pour la production en



Tracteurs offerts par le président Faure Gnassingb

Togocom devient **Yas Togo**
C'est notre moment





AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS

N° 002/2025/OTR/CG/CDDI/DEL

Le Commissaire des Douanes et Droits Indirects de l'Office Togolais des Recettes (OTR) rappelle aux opérateurs économiques que pour le compte de l'année 2025, les diverses soumissions cautionnées en douane doivent être renouvelées au plus tard le 31 janvier 2025 dans les conditions suivantes :

TYPES DE SOUMISSIONS CAUTIONNEES EN DOUANE	MONTANTS
Admission temporaire	Cinq millions (5 000 000) francs CFA
Entrepôt fictif	Dix millions (10 000 000) francs CFA
Entrepôt industriel/spécial	Vingt-cinq millions (25 000 000) francs CFA
Commissionnaire en Douane Agréé	Vingt-cinq millions (25 000 000) francs CFA
Magasin et Aire de Dédouanement (MAD)	Cinquante millions (50 000 000) francs CFA
Magasin et Aire d'Exportation (MAE)	Vingt-cinq millions (25 000 000) francs CFA
Crédit d'enlèvement	Un minimum de cinquante millions (50 000 000) francs CFA

Ces soumissions cautionnées, valables du 1er janvier au 31 décembre 2025, constituent un préalable pour l'acceptation des marchandises sous les différents régimes y afférents et pour la recevabilité des déclarations introduites par les Commissionnaires en Douane Agréés.

Par ailleurs, les créditeurs redevables au titre de l'année 2024 sont conviés à solder leurs comptes, au plus tard le 31 janvier 2025.

Le Commissaire des Douanes et Droits Indirects compte sur le civisme de tous pour le respect des dispositions du présent avis

Fait à Lomé le 23 janvier 2025

Kouadio A. K. ESSIEN

Le Commissaire des Douanes et Droits Indirects

41, Rue des impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO
Tél. : +228 22 53 14 00
E-mail : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



COMMUNIQUE RELATIF A LA PERCEPTION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU) DES TRANSPORTEURS ROUTIERS

N° 001/2025/OTR/CI/DOFG/Bureau TVM/TPU-TR

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des contribuables soumis au paiement de la **Taxe Professionnelle Unique (TPU) des Transporteurs Routiers** communément appelée « trimestre » que la perception de ladite taxe au titre du quatrième trimestre 2024 se poursuit conformément aux dispositions de l'article 57 du Livre des Procédures Fiscales.

Les contrôles du paiement de ladite taxe débutent pour compter du **01 février 2025** sur toute l'étendue du territoire national.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration et le civisme de tous.

Fait à Lomé le 22 janvier 2025

Philippe Kokou B. TCHODIE

Le Commissaire Général p.i

41, Rue des impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO
Tél. : +228 22 53 14 00
E-mail : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

AVIS DE DECES



KOROLAKINA Awolom Marie-Yolande
dite « Matiyanyou »
Endormie dans le Seigneur à son domicile
à Lomé,
le lundi 09 décembre 2024 à l'âge de 90 ans.

REMERCIEMENTS & ANNONCES

Le chef du canton de Kouméa
Le chef du village de Laouda
Le chef du quartier de Piyaloudé
RP. François TIOU, curé de la paroisse Saint Augustin de Solla
La famille KOROLAKINA à Kouméa-Laouda, Lomé et à l'Etranger
La famille EGBEZA à Kouméa-Laouda, Lomé et en Allemagne
La famille DOGO à Kouméa-Laouda à Sokodé et à Lomé
La famille AWISSOBA à Kouméa-Laouda et à Lomé
La famille KPEREOU à Kouméa-Laouda
La famille PILOOU à Kouméa-Laouda
M. KOROLAKINA Tatchankaliké, doyen de la famille KOROLAKINA, cultivateur à Kouméa-Laouda, ses sœurs, frères, enfants et petits enfants
M. DOGO Kom, retraité, son épouse, sœurs, frères et leurs enfants à Sokodé
M. KODOLAKINA Alissa Jérôme, retraité, son épouse, leurs enfants et petits-enfants à Lomé
M. LISSA Tchaa, cultivateur à Tchamba, ses épouses et leurs enfants
M. EGBEZA Mékémassim, cultivateur à Tabindé, ses épouses et leurs enfants
M. HAÏGA Wiyao, Marin à la retraite, ses épouses et leurs enfants à Lomé
Mme TALAKI RIEGA Jeanne et sa famille en Allemagne
Sr. Justine KOROLAKINA, membre de l'Institut Féminin « ABBAYE DE L'ASSEMBLION DE DANYI-DZOGBEGAN »
L'Amicale de SALAKOU à Lomé (AMISAL)
L'Amicale des Ressortissants de Laouda à Lomé
Le Groupe d'Action pour le Développement de Laouda (GADL)

Les enfants de la défunte :

HAÏGA Akoua, ménagère à Kara, son mari et leurs enfants
HAÏGA Anan-Egnintou, ménagère à Sokodé et ses enfants
HAÏGA Odette, ménagère à Kpèlè, son mari, et leurs enfants
EGBEZA Prosper, Electricien-Bâtiment, son épouse et leurs enfants à Kouméa-Laouda
EGBEZA Hodabalo, Auditeur de Justice en formation au Centre de Formation des Professions de Justice (CFPJ), son épouse et leur enfant à Lomé
Les familles : EGBEZA, KOROLAKINA, DOGO, PILOOU, LISSA, AMONA, AHODOU, ATAWASSI, POUHEWA, ALOULA, KALIMAO, HAÏGA, DJAMA, BOUWASSI, HEMOU, KAWELE, PESSEI, BANABESSE, KETEKPENNA, SIMIYE, GNONFALI, KALEKI, HASSOU, AKOU, KETEKETI, KOMBATE BAKONDE, KATAWI, GNAMKE, AMO, PAMAZE, GNANLABA, LABIKE, PAPALI, PASSIKE et PAPOUTI

Les familles parentes, alliées et amies
Profondément touchées des nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du rappel à Dieu de leur très chère et regrettée :

KOROLAKINA Awolom Marie-Yolande
dite « Matiyanyou »
Endormie dans le Seigneur à son domicile à Lomé,
le lundi 09 décembre 2024 à l'âge de 90 ans.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques funéraires qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

PROGRAMME

Vendredi 31 Janvier 2025 à 14h 00 : Levée du corps à la morgue de Notsè et départ pour Kouméa Laouda
18h 30 : Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte, maison EGBEZA, sise à Kouméa-Laouda.
Samedi 1er février 2025 à 05 h 00 - 07 h 30 : Exposition du corps
08 h 00 : Messe d'enterrement à l'église catholique de Laouda suivie de l'inhumation au cimetière catholique
11 h 00 : Salutations d'usage à la maison mortuaire, maison EGBEZA, sise à Kouméa-Laouda
14 h 00 : Danse traditionnelle « Soo »
Dimanche 2 février 2025 07 h 30 : Messe d'action de grâces pour le repos de l'âme de la défunte en la même église

Rencontres du Marché des Titres Publics 2025

La mobilisation de l'épargne intérieure comme priorité

Il s'est tenu du 21 au 22 janvier dernier à Abidjan l'édition 2025 des Rencontres du Marché des Titres Publics (REMTP), qu'organise chaque année UMOA-Titres. Deux jours durant, les travaux ont permis de réfléchir sur les défis et opportunités du marché régional de la dette souveraine.

Plus de 200 experts du secteur financier de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) étaient au rendez-vous pour un défi et un objectif ambitieux : mobiliser plus de 9 200 milliards de francs CFA en 2025 sur le Marché des Titres Publics par adjudication afin de répondre aux besoins de financement des États membres de l'UEMOA. Autour du thème « Mobilisation de l'épargne intérieure : quelles exigences pour soutenir le développement du marché financier en zone UEMOA ? », les échanges ont permis de discuter des enjeux stratégiques pour le financement des économies de la région. Plusieurs axes ont été abordés notamment la diversification des produits financiers, l'élargissement de la base des investisseurs, l'éducation financière et la digitalisation des services financiers. Ces axes sont identifiés comme des leviers

essentiels pour renforcer la mobilisation de l'épargne locale.

Des perspectives pour l'avenir de l'épargne

Durant les deux jours, les panels ont mis en lumière le rôle crucial des Organismes

l'éducation financière des populations a été mis en relief pour catalyser cette mobilisation de l'épargne. L'importance croissante des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement a été relevé

la notation financière et les financements alternatifs et innovants pour attirer de nouveaux investisseurs.

Un marché en pleine croissance

Les chiffres présentés lors de l'événement attestent

résilience du marché face aux chocs et défis économiques mondiaux et conforte les ambitions de UMOA-Titres pour 2025. Selon les chiffres provisoires indiqués par UMOA-Titres, les États de l'Union compte mobiliser 10 607,69 milliards de FCFA, répartis entre des émissions par adjudication (9 212,55 milliards) et par syndication (1 395,14 milliards).

Des recommandations pour l'avenir

Les discussions ont abouti à plusieurs recommandations, notamment la nécessité de diversifier les produits financiers, d'améliorer la liquidité du marché et d'élargir la participation des investisseurs institutionnels et du grand public. Pour Oulimata Ndiaye DIASSE, directrice de UMOA-Titres, ces rencontres sont essentielles pour renforcer le dialogue entre émetteurs et investisseurs. « Nous sommes ravis que cette édition ait permis d'apporter des solutions concrètes pour la mobilisation de l'épargne intérieure. Ces échanges sont indispensables pour rendre notre marché régional plus attractif et accessible », a-t-elle conclu.



de Prévoyance Sociale (OPS), des Caisses de Dépôts et Consignation et des Compagnies d'Assurance dans la mobilisation de l'épargne au service du financement des États. L'apport crucial de la digitalisation des services financiers et de

ainsi que l'accompagnement réglementaire par les Banques Centrales pour favoriser l'intérêt des investisseurs locaux et verdir les bilans des investisseurs. Les masterclass ont, quant à elles, permis d'approfondir des thématiques telles que

de la vitalité du marché des titres publics de l'UEMOA. En 2024, les levées de fonds ont atteint un record de 8 127 milliards de FCFA, en hausse de 13 % par rapport à l'année précédente. Cette performance, saluée par les participants, démontre la

Finances publiques

Les rapports de la Cour des comptes sont accessibles au public

Au Togo, la gestion des fonds publics répond à une certaine orthodoxie, un certain nombre de règles respectés par les institutions de contrôle, notamment la Cour des comptes. Ces dernières années, on constate que celle-ci joue pleinement son rôle, et que le contrôle se renforce au profit de la transparence.

La Cour des comptes produit des rapports sur la gestion des sociétés d'Etat, des services de l'administration publique et des collectivités territoriales. Ces rapports sont disponibles sur le site internet officiel de l'institution, et donc sont totalement accessibles à tous les Togolais et au public en général. Tout le monde a la possibilité de vérifier la gestion de l'argent public.

La Cour des comptes effectue souvent des audits, et pour certaines sociétés, les rapports

sont consultables sur son site. Par exemple, il y a eu une série d'audits réalisés pour la restructuration de certaines sociétés d'Etat, et la mise en œuvre des recommandations est en cours pour certaines de ces sociétés.

Alors, lorsque des acteurs politiques se fondent sur quelques portions de certains rapports pour amener l'opinion, il y a lieu de sensibiliser les populations sur la nécessité de prendre du recul vis-à-vis de ces déclarations, et de chercher à voir elles-mêmes ce qui se trouve dans ces documents.

Les Togolais doivent commencer à avoir cette culture consistant à aller à la source de l'information officielle ; c'est leur droit, et c'est aussi leur devoir de citoyen de chercher à savoir comment l'argent public est utilisé.

Pour leur part, les institutions de la République fonctionnent bien. D'ailleurs, les responsables du Front touche pas à ma Constitution ont lors d'une émission (le Club de la presse) sur radio Kanal FM félicité la Cour des Comptes pour son travail. Pour aller plus loin, les autorités togolaises viennent de lancer les audits pour six entreprises publiques.

Il s'agit de : la Nouvelle société des phosphates du Togo (SNPT), le Port autonome de Lomé (Pal), la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET), l'Union togolaise de banque (UTB), la Togolaise des eaux (TDE), la Loterie nationale togolaise (Lonato). Le Front touche pas à ma Constitution salue cette initiative.

Tant mieux, puisque le contrôle de la gestion des finances publiques ne se fait

pas en tenant compte des déclarations et actions des responsables politiques. C'est une nécessité, c'est une obligation, et des institutions ont été mises en place pour ce but. Par ailleurs, ce

qui dit que les audits étaient déjà une habitude ne vont pas se généraliser dans les semaines et mois à venir ?

Que les membres du Front touche pas à ma Constitution se



Le contrôle de la gestion des finances publiques est une réalité au Togo

regroupement affirme ne pas être satisfait parce que toutes les sociétés concernées n'ont pas été prises en compte. Mais,

rassurent parce que pour le gouvernement, la transparence est non négociable.

Le Lénacapavir

Le nouvel antirétroviral qui pourrait révolutionner la lutte contre le VIH/Sida

Le Lénacapavir est l'un des 30 médicaments antirétroviraux actuellement disponibles pour combattre l'infection par le Virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Il possède une qualité qui le distingue des autres : son impressionnante capacité à prévenir la maladie.

Des études récentes ont montré qu'une injection de Lénacapavir était capable de réduire les infections par le VIH à zéro chez les femmes pendant six mois.

Le pourcentage d'efficacité est pratiquement le même (99,9%) chez les personnes de genres divers qui ont des relations sexuelles avec des hommes. Ces résultats améliorent significativement ceux des autres traitements prophylactiques pré-exposition (PrEP) utilisés actuellement et ouvrent une nouvelle voie vers l'espoir. Approuvé en 2022, le Lénacapavir est considéré comme un médicament de "première classe", ce qui signifie qu'il agit par un mécanisme différent de celui des autres médicaments approuvés. Plus concrètement, il agit comme un inhibiteur de la capsid virale (Les principales fonctions des capsides virales sont de protéger, de transporter et de délivrer leur génome).

Comment fonctionne le Lénacapavir ?

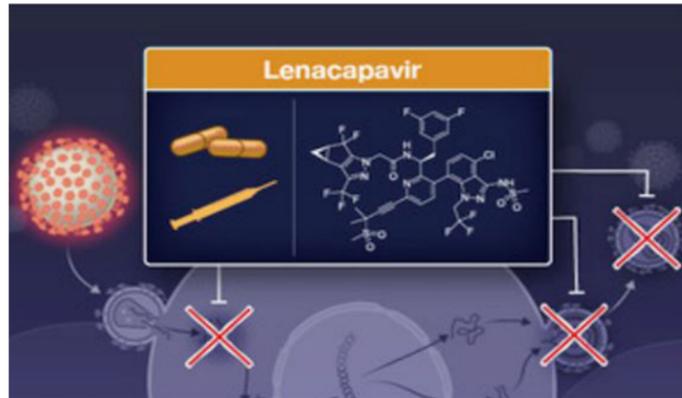
Le Lénacapavir se lie à la capsid, provoquant sa déstabilisation et interférant dans deux étapes clés du

cycle réplcatif du virus : le transport du matériel génétique viral (ARN) à l'intérieur de la cellule hôte et l'assemblage et la maturation de nouveaux virus avant qu'ils ne sortent de la cellule infectée.

En bloquant le transport de l'ARN viral, le médicament

efficaces, le Lénacapavir n'a besoin que d'une injection sous-cutanée tous les six mois. Cette propriété en fait le médicament antirétroviral à action prolongée le plus efficace qui existe.

Quel impact cela a-t-il sur le traitement ?



empêche le VIH de se répliquer dans les cellules hôtes. Même si le virus parvient à échapper à cette action, le Lénacapavir continue d'agir de manière à empêcher la formation de virions matures, ce qui bloque la propagation virale vers d'autres cellules. En raison de son action à deux étapes différentes du cycle viral, c'est un médicament très efficace, même contre des souches du VIH résistantes à d'autres traitements.

Un avantage supplémentaire par rapport à d'autres antirétroviraux est sa forme d'administration. Tandis que la plupart des médicaments approuvés contre le VIH nécessitent une dose quotidienne pour être

La posologie semestrielle réduit significativement le risque d'oublis, simplifie la gestion de la maladie et assure des niveaux constants du médicament, améliorant l'adhérence, un facteur critique pour maintenir le virus sous contrôle et prévenir les résistances.

Cela ne signifie pas que le Lénacapavir soit utilisé en monothérapie (seul) dans le traitement du VIH. Tout comme les autres médicaments disponibles sur le marché, ce médicament est utilisé dans le cadre d'un régime combiné (également connu sous le nom de "cocktail" d'antirétroviraux) pour garantir un contrôle efficace du virus.

Des essais très prometteurs

Actuellement, le Lénacapavir est indiqué pour les patients atteints du VIH qui présentent une résistance significative à d'autres médicaments antirétroviraux et, par conséquent, leurs options de traitement sont limitées. Le magazine Science l'a déclaré comme l'avancée scientifique de l'année 2024, parce qu'en plus de reconnaître les avancées dans la connaissance de la structure et de la fonction de la capsid, cet éloge valorise, comme l'on l'a souligné au début, l'utilisation de Lénacapavir dans la prophylaxie pré-exposition (PrEP).

La PrEP est un traitement préventif qui consiste en l'administration de médicaments antirétroviraux à des personnes saines très exposées au VIH afin de réduire le risque d'infection. Elle est principalement destinée aux individus ayant des partenaires séropositifs, aux travailleurs du sexe ou à ceux qui pratiquent des rapports sexuels à haut risque sans l'utilisation de préservatifs.

À la fin juin de l'année dernière, la société Gilead Sciences a annoncé les résultats de l'essai clinique Purpose 1, qui a étudié l'utilisation du médicament pour prévenir l'infection par le VIH chez les femmes et les filles adultes.

À la mi-novembre, les conclusions du Purpose 2 ont été publiées, incluant des hommes cisgenres, des femmes transgenres, des hommes transgenres et des personnes non binaires. Leurs résultats ont montré que le traitement par Lénacapavir a réduit le risque de contracter le VIH de manière impressionnante de 99,9%. Parmi les 2 180 personnes qui ont participé et reçu le traitement, seules deux ont été infectées par le virus.

Ces données ont conduit l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à choisir le Lénacapavir comme "une avancée significative" dans la prévention du VIH. Bien que son utilisation préventive ne soit pas encore approuvée, l'on s'attend à ce qu'elle soit effective d'ici à la fin de l'année 2025.

Bien que ces avancées représentent un pas encourageant, il est fondamental de poursuivre les recherches à long terme pour confirmer leur efficacité et leur sécurité dans divers contextes.

Le VIH reste un défi complexe, et toute avancée doit être abordée avec prudence, mais aussi avec l'optimisme que la science continue de se rapprocher de nouvelles formes de contrôle et de prévention.

Edem Dadzie

Intoxication alimentaire

Recommandations pratiques d'un spécialiste pour se mettre à l'abri

Nul n'est totalement à l'abri d'une intoxication alimentaire. La manière dont l'on conserve et cuisine les aliments est déterminante. Que faire pour réduire les risques d'une intoxication alimentaire ?

Les intoxications alimentaires, que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) appelle les maladies d'origine alimentaire, représentent des maladies qui sont causées par des aliments contaminés par des bactéries, des virus, des parasites ou encore des toxines.

Il aura fallu attendre 2015 pour que l'OMS publie des données sur l'ampleur et la gravité des maladies d'origine alimentaire.

En effet, les premières estimations mondiales montraient que, chaque année, 1 personne sur

10 tombe malade en consommant des aliments contaminés et que 420 000 personnes meurent des conséquences de cette intoxication.

Ce sont les enfants de moins de 5 ans qui sont les plus touchés avec 125 000 morts par an. Enfin, ces données montraient que c'est le continent africain et l'Asie du Sud-Est qui sont les zones géographiques où le poids de ces maladies est le plus important. Comment cuisiner les aliments ?

Il faut déjà que tout soit très propre dans la cuisine. Pour ceci, il faut penser à laver très régulièrement les torchons et aussi à changer d'éponges au minimum chaque mois. Il faut aussi très bien nettoyer la surface sur laquelle l'on va

poser les aliments.

Enfin, il faut se laver les mains à chaque fois que l'on va toucher un nouvel ingrédient ou un nouvel ustensile de cuisine et



Les mesures d'hygiène permettent d'éviter les intoxications alimentaires

éviter de transpirer sur les aliments que l'on va préparer.

Ensuite, il y a quelques trucs à connaître aussi sur

les aliments. Il ne faut pas garder un œuf ouvert plus de 2 à 3 jours. Il faut bien laver les légumes, la salade ... avant de les préparer. Il faut aussi sentir le poisson

avant de le préparer. Il ne doit absolument pas sentir autre chose que la mer comme disent les poissonniers. En cas

d'odeur étrange, il ne faut surtout pas le cuisiner.

Enfin, pour les boîtes de conserves il faut vérifier, au moment de l'achat, que le pot ou la boîte ne soient pas gonflés. Si c'est le cas, là aussi, il ne faut pas les acheter car cela signifie que des bactéries se sont déjà développées avec un risque très fort de botulisme (une maladie paralytique rare mais grave, le plus souvent d'origine alimentaire, touchant les humains et les animaux). Si l'on respecte ces quelques règles d'hygiène et de conservation, l'on pourra éviter un grand nombre de maladies.

Expert : Stéphane Besançon, nutritionniste et directeur de l'ONG Santé Diabète à Bamako au Mali

Cyber Africa Forum**Cinquième rendez-vous du numérique à Cotonou**

Le Cyber Africa Forum (CAF) tiendra sa cinquième édition à Cotonou au Bénin, les 24 et 25 juin 2025. Il s'agit d'un rendez-vous de la plateforme d'influence dédiée à l'analyse des enjeux numériques et de la cybersécurité en Afrique.

Organisé avec le soutien du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère du Numérique et de la Digitalisation du Bénin, l'événement réunira les plus hautes autorités de la région, les CEO d'entreprises leaders, des startups disruptives, et bien plus encore, durant deux jours consacrés à la résilience numérique et au renforcement de la collaboration public-privé.

L'objectif est d'accélérer la transformation numérique de l'Afrique, de renforcer les partenariats public-privé, de contrer les cybermenaces, d'exploiter les opportunités offertes par l'intelligence artificielle (IA), et de stimuler les collaborations à travers le continent.

Organisé jusqu'à présent à Abidjan en Côte d'Ivoire, cet événement de référence marque un tournant significatif en choisissant Cotonou pour sa cinquième édition. En effet, le Bénin a démontré au cours des dernières années un dynamisme remarquable dans

le domaine du numérique, favorisant l'émergence de projets structurants qui font du pays un leader en matière d'innovation. Les nombreuses initiatives portées par le ministère du Numérique et de la Digitalisation à travers l'Agence des systèmes d'information et du numérique (ASIN), ainsi que sa stratégie nationale sur l'IA et les mégadonnées, témoignent de la vision gouvernementale visant à faire du numérique un socle essentiel du progrès économique et social.

« Le Cyber Africa Forum constitue une opportunité stratégique pour renforcer la cybersécurité à l'échelle régionale, tout en consolidant notre engagement à positionner le Bénin comme un acteur clé en matière de sécurité numérique. Nous sommes enthousiastes à l'idée de participer à sa cinquième édition et déterminés à partager notre expertise sur les défis et les opportunités du paysage cyber africain », explique Marc-André Loko, directeur général de l'ASIN.

Le forum qui attend plus de mille participants, mettra en lumière à travers des conférences, des tables rondes et des rendez-vous

d'affaires des solutions pour appréhender les nouveaux enjeux du secteur et tirer pleinement profit des opportunités à venir. Les discussions aborderont entre autres la nécessité de créer un cadre réglementaire harmonisé, l'importance des investissements dans les infrastructures numériques, la greentech, le développement de l'intelligence artificielle,

sécurisation des entreprises et des organisations. La e-gouvernance sera également un sujet clé, visant à garantir une gestion numérique inclusive et efficace.

Pour Franck Kié, commissaire général du CAF : « Organiser la cinquième édition du CAF au Bénin souligne non seulement le rôle central de

plateforme essentielle pour favoriser des collaborations transnationales, et nous avons pour objectif de mobiliser encore plus de décideurs, de dirigeants, de startups et d'acteurs financiers. Ensemble, nous avons l'opportunité d'agir de façon concrète et de positionner l'Afrique comme un véritable champion du numérique sur la scène mondiale ».



le renforcement des compétences des talents locaux, la croissance des startups, l'amélioration des services numériques et des infrastructures dédiées, ainsi que la

ce pays en tant que leader d'innovation numérique en Afrique de l'Ouest, mais aussi notre ambition collective de renforcer la coopération panafricaine. Cet événement est une

La cinquième édition du Cyber Africa Forum (CAF) promet de mobiliser les dirigeants les plus influents, une réflexion approfondie sur les défis actuels du secteur numérique ainsi que de nombreuses opportunités d'affaires.

Le Cyber Africa Forum (CAF) est la plateforme d'influence et d'affaires des leaders et hauts dirigeants du secteur numérique en Afrique. En 4 ans, le CAF a réuni plus de 6 000 participants ainsi que plus de 100 partenaires et sponsors. Plus de 50 pays, d'Afrique, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie ont été représentés et plus de 500 rendez-vous d'affaires ont été organisés.

Attipoe Edem Kodjo

4ème semaine de l'ETFP**Isaac Tchiakpe : « Nous voulons de grands faiseurs, pas de grands diseurs »**

Le jeudi 30 janvier 2025, le ministère en charge de l'enseignement technique a organisé une conférence de presse dans le cadre de la quatrième édition de la Semaine de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (ETFP). Le thème choisi par le gouvernement togolais à ce sujet est : « La formation en alternance, un modèle gagnant pour les entreprises et l'employabilité des jeunes ».

« Nous voulons de grands faiseurs, pas de grands diseurs », peut-on retenir des propos du ministre Isaac Tchiakpe, lors de la conférence de presse organisée en vue du lancement de la prochaine Semaine de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. Initiée en 2022, ladite Semaine vise à remédier au faible niveau de connaissance du public sur les offres et opportunités de formation et d'insertion professionnelle. Ce déficit d'information persiste malgré les réformes engagées pour renforcer l'attractivité de ce sous-secteur. Nombre de jeunes et d'adultes ignorent les avantages des cycles de formation technique et professionnelle, par manque d'information ou méconnaissance du système.

L'organisation de la Semaine de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle s'inscrit dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) numéro 4.3 et 4.4, est en phase avec la Stratégie nationale de l'ETFP (2022-2026), le Plan sectoriel de l'éducation (2020-2030), le Plan national de développement (2018-2022), la Feuille de route gouvernementale (2020-2025), l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie de la Cédéao pour l'amélioration des compétences et l'employabilité de l'ETFP.

Elle se veut un cadre de promotion de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, renforçant le partenariat public-privé et facilitant l'employabilité des sortants. Elle a pour objectifs de : promouvoir la recherche, l'innovation et l'employabilité des sortants ; consolider le partenariat avec les acteurs du monde du travail pour contribuer à atteindre les objectifs des projets prioritaires 9 et 10 de la Feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025. Elle a aussi pour objectifs de

renforcer la communication pour améliorer l'attractivité du sous-secteur et vulgariser les documents sur l'ETFP ; informer davantage le public sur les structures de formation, les métiers porteurs, les diplômes, l'alternance et les opportunités de formation tout au long de la vie ; encourager les jeunes, notamment les filles, à s'orienter vers les filières industrielles, technologiques et agro-sylvo-pastorales.

Selon Isaac Tchiakpe, le ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, il faut réussir à « ne plus opposer les cols blancs et les blouses bleues, et faire de l'ETFP non plus l'école de la dernière chance, mais l'école de la chance ». En d'autres termes, l'ETFP n'est pas pour les ratés du système éducatif.

Le lancement officiel de la semaine aura lieu le 21 février 2025 au Centre régional d'enseignement technique et de formation professionnelle (CRETFP) de Kara. Le 23 février, il y aura la journée de la digitalisation au Lycée

d'enseignement technique et professionnelle (LETP) de Lomé.

La journée apothéose sera le 27 février, et cela se fera au LETP de Lomé. La clôture de la semaine de

distinction de lauréats et des acteurs de l'ETFP, des journées portes ouvertes et conférences-débats, des panels d'échanges avec les partenaires, des activités sportives, culturelles et artistiques, des caravanes



Isaac Tchiakpe

l'ETFP aura lieu le 28 février 2025 au LETP de Lomé. Les trois premières éditions ont permis de sensibiliser le public, d'améliorer l'image du sous-secteur et de créer un engouement pour la recherche et l'innovation. Il est prévu des activités comme un concours de talents, des expositions-ventes d'ouvrages réalisés par les centres de formation, des visites guidées des stands, une soirée de

de sensibilisation dans les grandes villes, des émissions médiatiques dans toutes les régions.

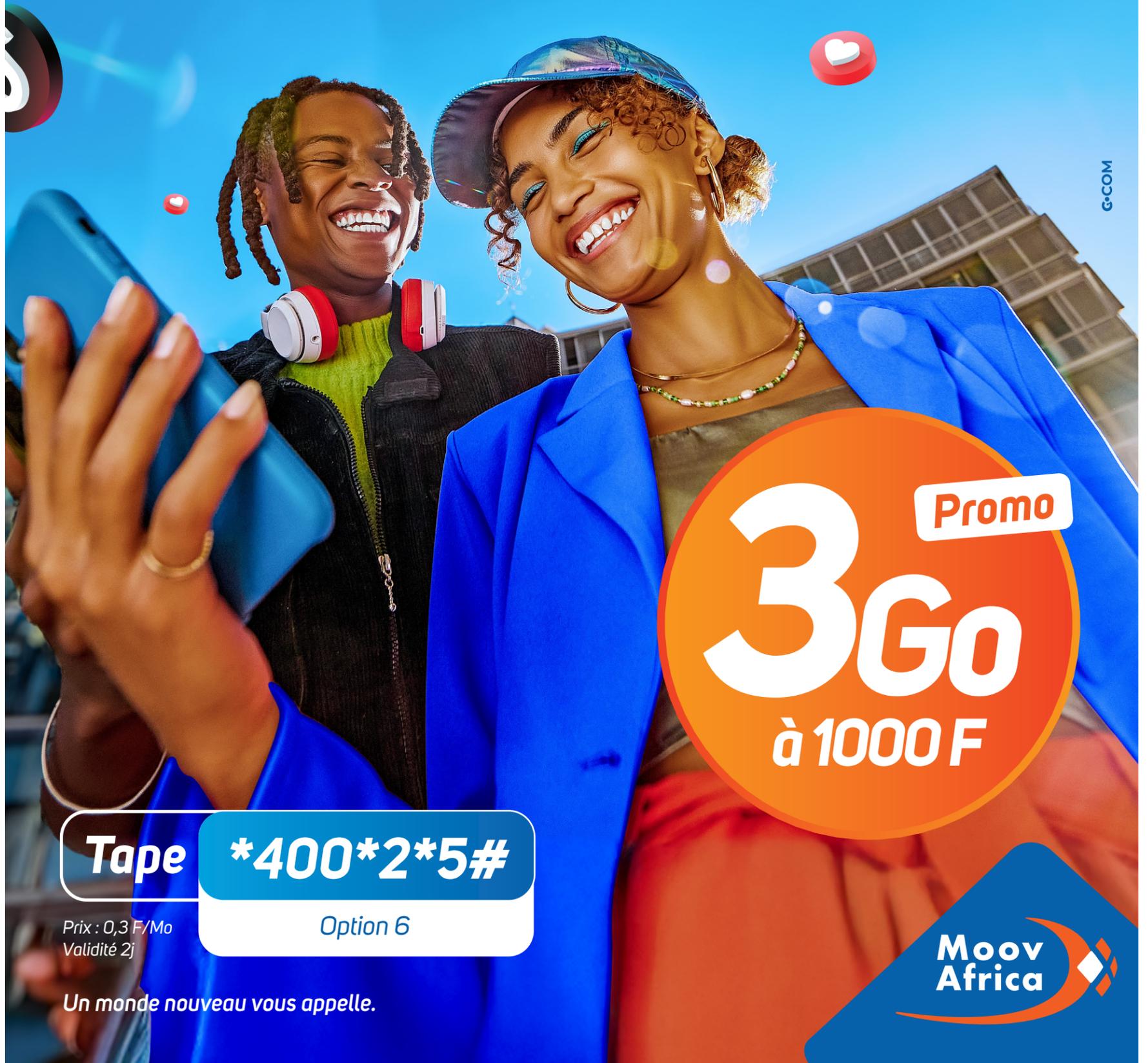
L'édition de cette année contribuera à renforcer la consolidation des acquis, à partager avec les acteurs et partenaires l'importance de la formation par alternance et à accompagner l'orientation des jeunes vers des métiers porteurs.

Edem Dadzie



Miabé 3 Giga Tao yéééé!

Avec iZiFlex2, un max de giga pour plus de kiff.



G*COM

Promo
3Go
à 1000 F

Tape *400*2*5#
Option 6

Prix : 0,3 F/Mo
Validité 2j

Un monde nouveau vous appelle.

